



**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE  
DU 14 OCTOBRE 2019  
COMPTE RENDU**

**Conseillers présents :** M. Jean-Pierre JUHEL, Mme Valérie COUÉ, M. Patrice ETIENNE, Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, MM. Maurice POUESSEL, Gérard DUCLOS, Philippe DENIEUL, Mmes Marylène DELAUNAY, Nathalie CHEVAL-GERARD, M. Jean-Noël BEAUDOIN, MM. Patrice HÉAS, Simon VIVIEN

**Conseillers excusés :** Mme Virginie PAUVERT, MM. Serge LEMARIÉ, Philippe HASS, Mme Nathalie PLOTEAU-ROBERT, M. Jean-Sébastien FOURNY

**Conseillère absente :** Mme Coralie MUSTIERE

**Secrétaire de séance :** M. Patrice HÉAS

Madame Virginie PAUVERT a donné procuration à Madame Valérie COUÉ  
Monsieur Serge LEMARIÉ a donné procuration à Monsieur Gérard DUCLOS

Monsieur le Maire en début de séance demande au Conseil Municipal, de rajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Loyer du bail commercial pharmacie

Le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point supplémentaire à l'ordre du jour.

Monsieur Simon VIVIEN absent pour l'approbation du compte rendu.

**DELIBERATIONS**

**SUJETS**

**PROPOSITIONS**

**DECISIONS**

Approbation du compte rendu du 16 septembre 2019

Avant d'approuver le compte rendu, Madame Valérie COUÉ, fait la remarque suivante : sur le dernier compte rendu certains échanges sont portés mais pas tout. Soit on porte tout, soit rien.

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 16 septembre 2019

<p><b><u>Transfert de l'actif et du passif de l'Association Foncière d'Erbray</u></b></p> <p>Monsieur Maurice Pouessel, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire, expose au Conseil Municipal, que le bureau de l'Association Foncière d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la Commune d'Erbray « AFAPAF » a dans sa délibération du 3 octobre 2019 demandé la dissolution de celle-ci au 31 décembre 2019 et proposé que les biens immobiliers, l'actif et le passif soient incorporés dans le patrimoine communal.</p> <p>Monsieur Maurice Pouessel, 5<sup>ème</sup> adjoint au maire, présente les comptes de l'Association Foncière de Remembrement arrêté provisoirement au 3 octobre 2019.</p>	<p>Le conseil municipal après discussion, Monsieur le Maire procède au vote à main levée, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Pour : 5 voix</li> <li>-Contre : 0 voix</li> <li>-Abstention : 9 voix</li> </ul> <p>Après ce résultat, un deuxième vote est réalisé à main levée, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Pour : 5 voix</li> <li>-Contre : 0 voix</li> <li>-Abstention : 9 voix</li> </ul> <p>Qui approuve le transfert de l'actif et du passif de l'Association Foncière d'Erbray à la Commune</p>
<p><b><u>Loyer du bail commercial pharmacie</u></b></p> <p>Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal, que la commission des finances a reçu Monsieur Eric PRIOU, pharmacien à Erbray, le jeudi 10 octobre 2019 à 19h00, afin de faire un point sur la situation économique et financière de son officine.</p> <p>Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, que la commission des finances, propose une baisse de son loyer mensuel actuel pour une période complémentaire de six mois et propose de rencontrer à nouveau le pharmacien à l'échéance des trois premiers mois.</p> <p>Loyer mensuel actuel 1.144,28 € HT</p> <p>Loyer mensuel à partir de 1<sup>er</sup> novembre 2019 jusqu'au 30 avril 2020 (pour une durée de 6 mois), soit 250,00 € HT.</p>	<p>Après discussion, le Conseil Municipal décide de passer le loyer mensuel de la pharmacie pendant une période complémentaire de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 jusqu'au 30 avril 2020 à 250,00 € HT</p>

La séance est levée à 19 heures 50.

Compte rendu affiché le 16 octobre 2019, le maire, Mr Jean-Pierre JUHEL